

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, GÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES,
 25 centimes la ligne.
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont r e ç u s à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 14 Septembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 12 septembre.	70 »	98 25
Du 13.....	70 20	98 25
Du 14.....	70 20	98 »

BULLETIN.

Le discours prononcé mardi dernier, par Sa Majesté Prussienne à l'ouverture du Reichstag de la confédération de l'Allemagne du Nord, est consacré en grande partie à l'énumération des actes législatifs qui ont marqué la session du premier Reichstag et des travaux que le deuxième va avoir à accomplir ; il garde le silence sur ce qu'on est convenu d'appeler « l'œuvre de l'unification allemande. » Autant le grand-duc de Bade s'est montré prolix à ce sujet, dans son discours du 5 septembre, autant le roi de Prusse se montre circonspect et réservé.

Sa Majesté se contente de faire observer qu'un pas important a été fait pour le règlement des relations de la confédération du Nord avec les Etats de l'Allemagne du Sud, par la création du Zollverein. Nous sommes, en outre, heureux de trouver, dans la dernière phrase du discours royal, un appel aux sentiments pacifiques : « C'est à une œuvre de paix, a dit Guillaume I^{er} aux membres du Reichstag, que vous êtes appelés, et j'ai la confiance qu'avec la bénédiction de Dieu, la patrie jouira en paix des fruits de vos travaux. »

La première séance du Reichstag a donné à M. de Frankenberg, président d'âge, l'occasion de faire observer dans son allocution, que la constitution fédérale contenait tous les éléments propres à garantir le développement national de l'Allemagne, et que la tâche de l'assemblée actuelle consistait à féconder ces éléments. — Puisse quelque proposition malencontreuse, émanant de M. de Benigsen ou de ses amis, ne pas compromettre l'avenir d'une session qui s'ouvre sous des auspices rassurants !

On sait que la forteresse de Luxembourg est complètement évacuée ; mais il est des questions que l'on ne peut se décider à laisser s'éteindre. Aussi, à l'instant même où le pont-levis de cette citadelle se levait derrière le dernier soldat prussien, une feuille s'empressait-elle d'annoncer qu'une note venait d'être adressée, par le cabinet de Berlin à celui de LaHaye, pour demander que la forteresse de Luxembourg fût immédiatement rasée. La Gazette de la Croix dément l'existence de cette note, il en est de même en ce qui concerne le bruit du rappel de M. de Goltz. Quant au projet d'alliance austro-prussienne, édité par la Situation, c'est tout simplement une « mystification. »

Une dépêche de Florence porte que l'affaire de la légion d'Antibes, qui, du reste, n'a jamais sérieusement altéré les bons rapports entre la France et l'Italie, a été résolue. Les négociations se seraient terminées à la satisfaction du gouvernement italien et selon l'esprit de la convention de septembre.

La proposition d'une enquête relative aux affaires de Candie continue de se heurter aux objections de la Porte, les ministres ottomans la considèrent comme inopportune, attendu que les rapports d'Omer Pacha confirment la soumission presque générale de l'île. La Porte serait d'ailleurs disposée à une suspension des hostilités en Crète, et, à cet effet, on s'occupe d'en déterminer les conditions et la durée.

Il est beaucoup question d'une note adressée par le cabinet de Londres au gouvernement d'Athènes, afin d'exiger « de celui-ci une neutralité complète dans les affaires de Candie. »

Les dernières dépêches des Etats-Unis constatent la continuation des conflits entre les hommes de couleur et les blancs. Au départ du courrier (31 août), on apprenait à New-York qu'une collision sanglante avait eu lieu dans l'Etat du Tennessee.

Une dépêche américaine confirme la démission du cabinet des Etats-Unis. M. Black remplacerait M. Seward aux affaires étrangères.

Le gouvernement de Juarez, vient de prendre une résolution à l'égard de Santa Anna : il sera jugé par un conseil de guerre. Une fatatale nou-

velle s'était répandue, il y a peu de jours en Europe, on y avait appris que le prince de Salm-Salm, l'un des amis dévoués de Maximilien, avait été condamné à mort ; d'après des avis parvenus de Mexico à New-York, la peine prononcée contre ce prince a été commuée en sept années d'emprisonnement. Espérons que ce ne sera pas là le dernier mot de la « clémence de Juarez. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Une dépêche à sensation, nous arrive : « Le Congrès international de la paix a été dissous par le parti radical genevois. La salle a été évacuée ; le président de l'assemblée a protesté. »

Les détails nous manquent ; mais nous croyons savoir que la mesure signalée n'a pas été exécutée sans quelque violence. Quoi qu'il en soit, peut-être faut-il voir, dans ce qui vient de se passer, l'explication du départ subit de Garibaldi, parti de Genève dans la matinée du 12, avant l'heure où il devait quitter cette ville.

Les humanitaires et les libres-penseurs qui avaient choisi Genève pour le siège de leur congrès, s'étaient fait, nous paraît-il, une complète illusion sur les opinions politiques et religieuses de cette cité helvétique. Eminentement tolérante et hospitalière, il est vrai, elle professe pour l'athéisme et l'anarchie une égale répulsion. Nous trouvons une éclatante affirmation de ces sentiments dans la prescription du jeune fédéral ordonné pour le 15 septembre.

Le chancelier Emile Morardt vient de publier à cette occasion, et sous la date du 9, une proclamation à laquelle nous empruntons cette citation :

« La protection de Dieu sur notre pays continue à se manifester d'une manière trop efficace pour que nous ne soyons pas émus de lui en témoigner notre gratitude. Notre chère et commune patrie, en effet, tranquille sur son indépendance, forte de l'union de ses membres, en paix avec les autres peuples, préservée, cette année encore, de l'épidémie qui désola d'autres contrées, éprouvée il est vrai, dans ses industries par suite de la crise universelle, mais pouvant espérer d'en voir bientôt le terme, n'a pas cessé de présenter le spectacle d'une nation privilégiée. »

« Fiers à bon droit devant les hommes, de pouvoir, en toute liberté, nous gouverner nous-mêmes, tenons à honneur de nous incliner devant le suprême arbitre de la destinée des Etats. Fondons ainsi la moralité publique sur une base solide, opposons le frein du devoir à l'éternement des caractères et consolidons notre fraternelle concorde par le lien sacré de la religion. »

Pour extrait : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Genève, 9 septembre.
 Le congrès de la paix a tenu sa première séance aujourd'hui à 2 heures.

L'ordre du jour porte la discussion du règlement et du programme de l'assemblée. Garibaldi a la présidence d'honneur.

Sont nommés :
 Président effectif : M. Johsaint, conseiller de Berne ;
 Vice-présidents : MM. Fazy, Edgard Quinet, Chauffour et Accolas.
 Garibaldi prend la parole et prononce la déchéance de la papauté.

Madrid, 9 septembre.
 Un nouveau délai est accordé aux insurgés pour faire leur soumission et jouir de l'amnistie. Passé ce délai, la loi militaire sera appliquée dans toute sa rigueur.

Genève, 10 septembre.
 Le congrès de la paix a tenu aujourd'hui sa deuxième séance.

Le président a fait appel à la conciliation. Il a été donné lecture de lettres de MM. Jules Favre et de Louis Blanc qui s'excusent pour raisons de santé ou d'affaires de ne pouvoir prendre part aux travaux du congrès.

M. Simon a invité la France et l'Allemagne à s'entendre sur les libertés intérieures.

M. Lemonier a prononcé un discours tendant à établir que la république seule pouvait mettre fin aux guerres. A la suite de ce discours, Garibaldi a embrassé M. Lemonier ; M. Fazy a donné sa démission de vice-président.

Genève, 11 septembre, soir.
 Le général Garibaldi est parti subitement, ce matin, avant l'heure indiquée pour son départ.

La séance du congrès a été longue et orageuse. M. Dupasquier a reproché à l'assemblée les attaques dirigées contre Dieu et la Religion ; il a critiqué les républiques américaines.

M. Valera, délégué de la république orientale, a défendu cet Etat contre les esclavagistes. Il y aura séance demain, à 9 heures du matin.

Genève, 12 septembre, midi.
 Le congrès de la paix a été dissous par le parti radical Genevois.

La salle a été évacuée. Le président s'est retiré pour rédiger une protestation.

Berlin, 12 septembre.
 Les journaux annoncent que le prince-royal et la princesse royale de Prusse iront, vers la fin d'octobre, rendre visite à la cour d'Angleterre et qu'ils y feront un assez long séjour.

On ne sait rien, dans les cercles bien informés, d'une visite éventuelle de l'Empereur Napoléon à Berlin.

Londres, 12 septembre.
 Le Times dément la nouvelle donnée par la Liberté, que le Sultan ait autorisé l'Angleterre à enrôler des volontaires en Arabie pour l'expédition d'Abysinie. Cette autorisation n'a pas été donnée.

accompagne l'homme et l'homme lui indiquera son chemin.

Mais, tout à coup, une feuille sèche tombait près de lui, une branche morte cassait, un oiseau réveillé en sursaut poussait un cri, et ces petits incidents faisaient perler la sueur à son front jusqu'à ce qu'il se fût rendu compte de ce qui les causait.

Une fois, il quitta sa retraite et s'avança. Il pensait retrouver son chemin et son inactivité lui pesait... mais à l'entrée d'une des routes, il vit une grande ombre traverser en courant, et muet de frayeur, il regagna sa place.

Le temps passait et le pauvre enfant n'osait bouger de son coin. Il se voyait égaré, obligé de passer la nuit dans ce carrefour ; deux larmes silencieuses coulaient le long de ses joues.

Le froid commençait aussi à se faire sentir, non pas intense comme en hiver, mais déjà pénétrant. Les petits membres de l'enfant s'engourdisaient et de temps à autre il battait les bras le long de son corps pour se réchauffer ; mais il craignait bientôt que cet exercice bruyant dans la solitude n'attirât à lui les esprits nocturnes.

Car, s'ils sont dépourvus d'instruction, les enfants des bois sont superstitieux, et leurs parents les élèvent dans la croyance des contes de revenants et de follets.

A chaque instant il craignait donc d'évoquer un de ces fantômes et maudissait l'obscurité où il se trouvait.

Il était blotti, effrayé, les mains jointes, attendant un événement surnaturel. Tout à coup l'horizon s'éclaira, la lune sortit du sein des nuages et vint jeter

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 septembre 1867.

PETIT DRAME DANS LES BOIS

Par M. Adolphe Villiers.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

II

L'enfant courait, déchirant ses pieds aux ronces et trébuchant dans les lianes, laissant des lambeaux de ses vêtements aux branches d'épines. Il voyait toujours derrière lui les deux yeux du garde et il courait !

Comme son cœur battait, comme sa poitrine soufflait, comme ses yeux exprimaient la peur ! Ses cheveux en désordre s'agitaient au vent, dressés sur sa tête. Ses oreilles, attentives à tout bruit, écoutaient... et ses petites jambes couraient !

Les hôtes de ce bois étaient surpris de ce bruit inaccoutumé. Les rossignols interrompaient leurs chants du soir et regagnaient les cimes élevées, les reptiles s'enfuyaient dans l'ombre, les feuilles sèches criaient sous ses pieds.

Enfin il arriva à une allée transversale couverte d'herbe. La respiration lui manquait, sa figure était pâle, son corps en sueur, son cœur sautait. Plus de

garde à l'horizon, le danger était éloigné : les jambes refusèrent d'avancer. Il tomba haletant, harassé, dans les hautes herbes.

Tout le monde a éprouvé cette défaillance voisine de l'évanouissement après une course trop vive. Alors tous les objets s'effacent à la vue, tous les bruits s'éteignent à l'ouïe, tous les corps s'aplanissent au toucher ; on ne voit plus, on n'entend plus, on ne sent plus. Cela dure le temps que la respiration devient plus régulière, que le sang porté au cœur reprenne son cours ordinaire.

Alors il semble qu'on sort d'un rêve pénible qui n'est que la réalité.

La première pensée de l'enfant, en revenant à lui, fut de porter la main à sa poche et d'en tirer son nid.

Mais hélas ! les quatre petits étaient étouffés.

Il n'eut pas même un soupire de regret pour ces pauvres oiseaux qu'il avait tant désirés ; il les regarda avec indifférence et les jeta au hasard dans le bois.

Puis il suivit l'allée qu'il avait devant lui.

Le soleil avait disparu à l'horizon, et un voile sombre s'étendait au-dessus des grandes futaies. Le bois était plongé dans le silence qui précède la nuit.

L'enfant se sentit envahir par la tristesse et il marcha plus vite. Il distinguait à peine les routes qui se croisaient en tout sens. Il s'étonnait de ne point voir la fin de l'interminable allée, il allait, et voyait toujours devant lui les grands arbres se découper en noir sur le fond encore lumineux du ciel.

Il arriva à un carrefour qu'il ne connaissait pas, lui, l'enfant de la forêt, il ignorait cet endroit où aboutissaient six routes, il n'avait jamais vu cette hutte

Berlin, 10 septembre.

DISCOURS DU ROI DE PRUSSE.

« Illustres, nobles et honorés messieurs du Reichstag de la confédération de l'Allemagne du Nord !

» Lors de la clôture du premier Reichstag de la confédération du Nord, j'ai pu exprimer la confiance que les représentations des populations des différents États fédéraux ne refuseraient pas leur sanction constitutionnelle, à ce que le Reichstag avait fait de concert avec les gouvernements. C'est pour moi une grande satisfaction de ne pas m'être trompé à cet égard. Dans tous les États fédéraux, la constitution de la confédération du Nord a passé à l'état de loi par la voie constitutionnelle. L'action du conseil fédéral a commencé, et je puis ainsi souhaiter aujourd'hui avec une joyeuse confiance, la bienvenue en mon propre nom et au nom de mes hauts alliés au premier Reichstag réuni sur la base de la constitution fédérale.

» Immédiatement après la promulgation de la constitution fédérale, un pas important a été fait pour le règlement des relations nationales de la confédération avec les États de l'Allemagne du Sud.

» Les sentiments allemands des gouvernements confédérés ont créé pour le Zollverein une nouvelle base appropriée à sa situation modifiée, et la durée du Zollverein est assurée. Le traité conclu à cet effet et sanctionné par le conseil fédéral vous sera présenté.

» L'état du budget de la confédération formera un sujet important de vos délibérations. La limitation rigoureuse des dépenses aux besoins nécessaires permettra de faire face, presque aux trois quarts des dépenses du budget à l'aide des ressources propres de la confédération. L'évaluation discrète des recettes donne la garantie que les appoints des États confédérés isolés, tels qu'ils sont prévus dans l'état budgétaire, suffiront amplement à couvrir l'ensemble des dépenses.

» Le conseil fédéral a été saisi et sera saisi de projets de loi ayant pour but de régler sur les différents terrains de la législation fédérale, les points dont le moment présent réclame et dont les circonstances ont permis l'arrangement. Une loi sur la liberté de résidence doit ouvrir la voie à un plus large développement de l'indigénat établi par la constitution. Une loi sur l'obligation du service militaire doit mettre en vigueur pour l'indigénat commun et en même temps comprendre généralement les dispositions qui ont été inscrites dans la Constitution, soit directement soit par renvoi à la législation prussienne sur l'obligation du service. Une loi sur les passeports est destinée à faire disparaître les restrictions surannées apportées jusqu'ici aux relations et jeter les fondements d'une union répondant à l'intérêt national entre la confédération et les États allemands du Sud.

» Une ordonnance (sur les poids et mesures) a pour but de régler le système des poids et mesures de la confédération par suite d'un commun accord, de manière à favoriser les transactions internationales.

» Le caractère des postes comme institution fédérale rend nécessaire un règlement légal de son organisation et du tarif. L'établissement de consulats fédéraux exige la fixation légale des droits et des devoirs nécessaires pour l'exercice de ces fonctions.

» L'unité de la marine marchande doit reposer sur une loi déterminant la nationalité des navires marchands.

» J'espère que ces lois qui marquent un premier pas, mais un pas décisif vers le couronnement de la constitution fédérale obtiendront votre adhésion et celle du conseil fédéral.

» La conviction que la grande tâche de la confédération ne pourra être accomplie que lorsque le bon vouloir universel aura mis d'accord les intérêts particuliers avec les intérêts généraux et nationaux a guidé les délibérations du conseil fédéral, et cette conviction formera également, j'espère, la base de vos délibérations. C'est dans cet esprit, honorés messieurs, que vous mettrez la main à l'achèvement de l'œuvre fondée par la constitution fédérale. C'est une œuvre de paix à laquelle vous êtes appelés et j'ai la confiance qu'avec la bénédiction de Dieu la patrie jouira en paix des fruits de vos travaux !

Pour extrait : A. LAYTOU.

Le *New-York Tribune*, du 29 août, dit que certaines personnes craignent que le président Johnson, n'ôte à Grand le commande-

ses rayons blafards dans la clairière.

L'enfant eut un mouvement de joie à la vue de l'astre de la nuit, mais son bonheur fut de courte durée.

En effet, il regretta bientôt son obscurité, dans laquelle il était à peu près caché. A l'endroit où il se rouvrait, la lumière l'inondait et il se sentait le point de mire d'ennemis invisibles. Et puis, il voyait, lui aussi, spectacle terrible, il voyait des ombres gigantesques se dessiner à travers le taillis, il voyait des masses immobiles d'abord, se mouvoir tout à coup, des animaux passer au loin. Il craignait à chaque instant de voir sortir du bois quelques-unes de ces formes fantastiques pour le dévorer.

Ses yeux erraient çà et là, sondant les profondeurs des allées, lorsque...

O terreur ! A cent pas un animal avançait lentement, la tête basse. Il regardait, lui aussi, à droite et à gauche et s'arrêtait pour écouter, puis il reprenait sa marche lente vers la clairière.

Sa vue sans doute se porta sur l'enfant, car il s'arrêta encore, releva la tête et poussa un grognement sourd.

L'enfant des bois l'avait reconnu de suite. C'était un loup.

Un loup affamé, peut-être, qui ne lui ferait pas de quartier.

Il se serra le long de la hutte et se faisait petit, mais l'animal avait repris sa marche et avançait droit sur l'enfant, les yeux fixés sur lui.

Sauter sur la cabane, s'accrocher à une branche, enlever à la force du poignet et disparaître dans

ment de l'armée. Prévoyant que cela pourrait bien arriver, le congrès y a mis ordre à la dernière session en ajoutant au bill d'appropriation relatif à l'armée la clause suivante : 1° le quartier-général de l'armée sera dans la ville de Washington ; 2° Toutes les instructions, tous les ordres relatifs aux opérations militaires seront publiés par l'entremise du général de l'armée, et, en cas d'impuissance ou d'incapacité, par celle du général qui vient après lui.

Le général de l'armée ne sera ni destitué ni suspendu, ni relevé de son commandement, ni chargé de servir ailleurs qu'audit quartier-général, si ce n'est à sa propre demande, sans l'approbation préalable du Sénat, et tous ordres et instructions relatifs aux opérations militaires, reçus contrairement aux prescriptions de cette section du bill, seront nuls et nonavenus.

Le Congrès catholique qui se tient depuis quelques jours à Malines, a voté l'adresse suivante au Pape :

Très-Saint-Père,

Après un intervalle de trois années, rempli d'événements mémorables et glorieux pour l'Eglise, il tardait aux membres de l'assemblée générale des catholiques de se trouver, de nouveau, réunis à Malines pour offrir à Votre Sainteté l'expression unanime de leur vénération, de leur fidélité et de leur amour.

Déjà deux fois, Très-Saint-Père, en ouvrant dans cette cité archiepiscopale, sous les auspices du vénéré cardinal archevêque et des évêques de Belgique, des travaux que vous avez daigné encourager et bénir, nous avons pu donner un libre cours à ces sentiments et manifester notre profond et inébranlable attachement à votre personne sacrée, à votre autorité et à vos droits. Les déclarations que nous vous faisons alors, il nous est doux de les renouveler aujourd'hui, sous l'impression, encore récente, de grandes solennités célébrées dans la ville éternelle et qui ont fait tressaillir de joie et d'espérance tous les membres de la chrétienté.

Oui, Très-Saint-Père, nous avons été émus et ravivés du sublime spectacle qui s'est offert à nos regards pendant ces fêtes du Centenaire, qui ont réuni, autour de vous, plus de cinq cents évêques accourus à votre appel, des contrées les plus lointaines. Nous avons admiré comment Dieu glorifiait en vous cette puissance pontificale, au moment où vous la glorifiez vous-même dans la personne de l'apôtre qui en fut le premier dépositaire. Assis sur le siège indestructible de Pierre, entouré des pasteurs de toutes les parties du monde, proclamé par eux l'évêque des évêques, le père et le docteur de tous les disciples du Christ, vous nous êtes apparu, dans la splendeur d'une Majesté, comme la vivante image de cette Eglise, si manifestement divine par son unité, son universalité et sa durée, de cette Eglise qui, vous l'avez également prouvé dans ces mêmes fêtes, enfante toujours des saints, parce qu'elle est l'immortelle épouse de Jésus-Christ, de cette Eglise enfin que les puissances du mal combattent toujours en vain, parce qu'elle a été bâtie sur Pierre et que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Confirmés dans cette foi par vos paroles et par vos actes, nous venons, Très-Saint-Père, à la suite et à l'exemple de nos pasteurs, affirmer les droits de votre autorité et vous remercier de l'usage que vous en avez fait pour la bien des âmes, pour la diffusion de la vérité, pour la destruction des erreurs, pour la protection des faibles et des opprimés, pour la défense de la vraie civilisation et pour la paix du monde. Nous vous rendons grâce pour cette paternelle sollicitude, pour cette vigilance infatigable qu'au milieu de tant de périls et de difficultés qui vous assiégent, vous ne cessez d'être, à tous les peuples dont se composent l'immense famille chrétienne ; nous vous rendons grâce pour les leçons si opportunes que vous donnez à la génération présente, quand vous lui apprenez à préférer aux grandeurs du siècle les biens spirituels, et que vous confondez l'orgueil des puissants en élevant sur les autels des pauvres et ces petits dont la cause fut toujours chère à l'Eglise ; nous vous rendons grâce en particulier pour le courage avec lequel vous lutez depuis tant d'années contre toutes les forces de la révolution, afin de

l'arbre fut pour le petit l'affaire d'un instant.

Comment cela s'opéra-t-il ? qui lui prêta l'énergie d'accomplir ce tour de force ? Dieu, sans doute, qui dans le livre du destin n'avait pas encore marqué son heure.

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 7 septembre 1867.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Fêtes de Lille : Voyage de l'Empereur et l'Impératrice. — Martial Scandoc, nouvelle (fin). — Vienne et les Autrichiens (suite). — San Giovanni et San-Paolo, à Venise. — Chronique musicale. — Exposition universelle de 1867 : le Chapitre des réclamations (suite). — Bibliographie : *Le Bizco* (une Passion au Mexique). — Troisième ascension du Géant en 1867. — Le Dr Velpeau.

Gravures : LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice au balcon de l'hôtel de ville d'Arras. — Lille : Arrivée de LL. MM. impériales ; passage du cortège sur la grande place. — Visite de S. M. l'Impératrice à l'hôpital St-Sauveur. — Réception des dames à la Préfecture de Lille. — Bal donné en l'honneur de LL. MM. — Visite de S. M. l'Empereur à l'imprimerie Danel. — Dunkerque : la rue de l'Eglise, vue prise de la place d'armes ; Arc de triomphe élevé en l'honneur de LL. MM. — M. Grigny. — Le Dr Velpeau. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 34^e livraison

Voyage dans l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, à travers l'Amérique du Sud. Par M. Paul Marcoy 1848-1860. — Texte et dessins inédits.

maintenir avec votre pouvoir temporel la garantie indispensable de la liberté de nos consciences.

Et pour que notre admiration et notre reconnaissance ne soient pas stériles, nous y joindrons la sanction des actes. Enfants de l'Eglise militante, nous revendiquons hautement l'honneur des obligations que ce titre nous impose, et nous avons d'autant plus à cœur de les remplir que nous la voyons en butte à plus de contradictions, d'outrages et de sacrilèges attentats. Comment, en face des négations insensées du rationalisme, ne porterions-nous pas plus fièrement que jamais le drapeau de nos croyances ? Comment aux clameurs des passions coupables soulevées contre le Seigneur et son Christ, n'opposerions-nous pas les attestations multipliées de notre respect et de notre amour ? Comment les violences de la révolution comment les entraves dont les pouvoirs aveugles veulent charger la mère vénérée de nos âmes ne provoqueraient-elles pas parmi nous d'énergiques protestations, de saintes résistances, et comment ne réclamerions-nous pas, au nom de la société menacée dans ses plus chers intérêts, la liberté de notre foi et des œuvres qui en sont la légitime et nécessaire expansion ?

Telle est précisément, Très-Saint-Père, la pensée qui nous rassemble pour la troisième fois à Malines. Notre but est d'unir nos efforts pour la défense et pour le développement des institutions qui, dans les différentes sphères de l'activité humaine, perpétuent, étendent et multiplient sous toutes les formes la salutaire action au catholicisme. Notre but est d'étudier les besoins de notre temps à la lumière des enseignements de l'Eglise, et de montrer qu'elle seule a les solutions de la vie présente comme celles de la vie future ! Puisse-t-elle, par une application plus générale de ces solutions fécondes, resserrer l'alliance si naturelle et si nécessaire de la religion et de la société. Puisse-t-elle, dans la mesure de nos moyens, cette grande œuvre de pacification que les évêques, interprètes autorisés d'une haute et généreuse pensée, saluaient naguères un des résultats espérés du futur concile !

Très-Saint-Père, si dans cette voie semée de tant d'obstacles, nous sommes exposés à sentir parfois nos forces faiblir et nos résolutions chanceler, nous avons contre ces découragements et contre ces défaillances un secours assuré : il nous suffira de lever les yeux vers la montagne sainte, où, selon vos propres paroles, vous demeurez, comme autrefois Moïse, les bras incessamment tendus vers le ciel, implorant avec une constance égale à votre foi le triomphe de la justice et la paix de l'Eglise. Oui, Très-Saint-Père, cette vue soutiendra notre ardeur au combat, et la victoire, que nos efforts seuls n'eussent pas obtenue, nous viendra de vos enseignements, de vos exemples et de vos prières.

Daignez nous en donner dès à présent le précieux gage, Très-Saint-Père, en nous accordant votre bénédiction apostolique.

Malines, 2 septembre 1867.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de Singapour, le 21 juillet, au *Moniteur* :

« La nouvelle de l'occupation des trois provinces occidentales de la basse Cochinchine, par le vice-amiral de La Grandière, qui s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée et qui accroît considérablement l'importance des possessions françaises dans la Péninsule, a beaucoup frappé l'esprit de la population de Singapour.

» Le *Daily Times*, l'organe le plus important des intérêts anglais dans l'Indochine, donne dans son numéro du 5 juillet, une traduction de l'ordre du jour et de la proclamation du commandant des forces maritimes françaises, et ajoute : « que l'annexion des trois provinces en question augmentera considérablement les revenus de la colonie française, par suite des quantités considérables de riz, qu'elles produisent et des facilités qu'y trouveront avant peu les Européens pour y opérer leurs affaires ; que le commerce est très actif à Saigon, eu égard à l'avancement de la saison. Que vingt navires, d'une jauge collective de 800 tonneaux, y prennent ou y attendent des chargements de riz pour la Chine, le Japon, l'île Maurice et l'Europe ; que l'importance de son marché s'accroît journellement, et que l'excellence de son grain commence à être reconnue en Chine et dans les autres contrées qui le consomment : enfin que les intérêts anglais y sont aussi en voie de progrès, et que la présence d'un consul y est vivement désiré par les sujets de la reine. »

CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* s'attache à expliquer pour quels motifs la *Gazette de la Croix* se prononce contre la création d'un état militaire allemand :

« Le parti que soutient cette feuille, fait observer M. Martin, est trop attaché aux privilèges, aux prérogatives et en quelque sorte à la constitution sociale dont il jouit en Prusse, pour envisager avec satisfaction le projet d'une grande Allemagne militaire au sein de laquelle il se trouverait annihilé. Les féodaux prussiens tiennent, avant tout, à sauver la féodalité prussienne et l'unité allemande n'a point, à leurs yeux, un tel prestige qu'ils se sentent disposés à lui sacrifier ce qu'ils considèrent comme leurs droits supérieurs et imprescriptibles.

» Voilà pourquoi la *Gazette de la Croix* déclare que les doctrines militaires répugnent

au génie allemand. Voilà aussi pourquoi la grande et complète unité allemande n'est pas d'une réalisation aussi facile que beaucoup se l'imaginent. »

FRANCE.

Le journal la *France* ne songe nullement à nier la portée de la manifestation à laquelle vient de se livrer le Grand-Duché de Bade, mais elle n'est cependant ni un fait nouveau ni un acte qui puisse surprendre : « Les tentatives du Grand-Duché de Bade, poursuit M. J. Cohen, ne sont un mystère pour personne, elles se sont affirmées en toute occasion. En les formulant aujourd'hui encore, le Grand-Duché n'apprend rien que tout le monde ne sache depuis longtemps.

» Maintenant qu'en adviendra-t-il ? Le Grand-Duché de Bade va-t-il entrer dans la Confédération du Nord ? Va-t-on s'empresser à Berlin d'agréer les avances qui viennent de Karlsruhe ? Et si le fait s'accomplit, quelle influence aura-t-il dans la politique générale. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Les journaux ne s'occupent encore que superficiellement du discours prononcé par le roi de Prusse, à l'ouverture du Reichstag. « Ce discours, dit le *Journal des Débats*, consacré à peu près exclusivement aux affaires de la Confédération du Nord et aux projets de loi qui doivent être soumis au Reichstag dans le cours de la session, n'est pas de nature à ajouter aux préoccupations de l'opinion publique. »

MONDE.

Nous lisons dans la *Monde*, sous la signature de M. de la Rallaye :

« On signale, dans le *Moniteur belge*, un arrêté royal qui prescrit de préparer un grand nombre d'officiers de toutes armes à remplir les fonctions d'officiers d'état-major en temps de guerre et de nommer une commission pour opérer la réorganisation de l'armée. La Belgique est pourtant un Etat neutre et les traités garantissent sa neutralité. Mais la Suisse est neutre aussi, et pourtant elle complète et perfectionne son état militaire. Que vaut la neutralité, que valent les traités par le temps qui court ? »

Pour extrait : A. Laytou.

Nouvelles du jour

Les ministres présents à Paris se sont réunis aujourd'hui en conseil chez M. Rouher. Il y aura ainsi deux séances par semaine consacrées à l'expédition des affaires courantes.

— Par le télégraphe, on apprend que le discours du roi de Prusse a été bien accueilli dans les cercles politiques et financiers de la province prussienne.

— L'Empereur de Russie vient d'envoyer à la ville de Paris un magnifique vase de porphyre, en souvenir de la fête qui lui a été offerte par la ville.

— Les instituteurs primaires vont, dit-on, faire frapper une médaille en l'honneur de M. Duruy.

— Un journal de Paris croit savoir que, dans le dernier conseil des ministres, présidé par l'Empereur avant son départ pour Biarritz, il a été décidé qu'il n'y aurait pas de « petite session » en novembre. Les Chambres seraient convoquées pour le premier lundi du mois de janvier 1868.

— On parle de la création de deux bataillons de la légion étrangère dans lesquels entreraient les Espagnols réfugiés en France. Il est aussi question du rétablissement du port de Gravelines.

— Par suite de la démolition fixée au 1^{er} novembre, du palais de l'Exposition du Champ de Mars, on parle d'expositions partielles qui auraient lieu tantôt dans une ville tantôt dans une autre ; le Havre aurait des expositions maritimes.

— Le bruit de la formation, en Italie, d'une « bande noire » pour l'achat et la vente des biens du clergé, est confirmé par une lettre de Florence. « Il s'organise, dit le correspondant, sous l'initiative de plusieurs banquiers, une société anonyme ayant pour but d'acheter les biens ecclésiastiques par grandes masses et de les revendre ensuite par petits lots. »

— On écrit de Rome, 7 septembre : « Le choléra est en décroissance ici. Il n'y a eu hier, que 22 cas, dont 11 dans la ville et 11 dans les hôpitaux. La moitié des cas se manifestent maintenant dans l'armée. Quelques zouaves sont morts ces jours derniers.

— On nous écrit de Genève : « Garibaldi est habillé comme on le voit sur toutes ses photographies : chemise rouge, pantalon bleu-clair, feutre gris, et son pencho amé-

ricain rayé de noir, sur les épaules; dans sa poche droite, une grosse montre en argent, retenue par une chaîne d'acier. Il a l'air souffrant; il marche difficilement, et sa main fatiguée de rhumatismes, demande à n'être pas serrée trop rudement. »

— On écrit de Venise: « Lestournées mystérieuses d'officiers Prussiens dans le Tyrol du Sud se confirment. Il est positif que des militaires Prussiens déguisés, parcourent les défilés, principalement le Aachental et Jenbach, et excitent des soupçons par leur manière d'agir. »

— La grève des tailleurs continue à Londres, le « comité d'action » a envoyé des délégués en Irlande, en Ecosse, sur le continent et dans les colonies, pour recueillir des fonds afin de continuer le chômage jusqu'à la saison prochaine. Dans 69 boutiques qui employaient 2,800 ouvriers il y a quatre mois, on n'en compte plus que 410. Beaucoup ont émigré; 400 sont allés en Amérique.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Vinicole

CORRESPONDANCE DES DEPARTEMENTS

(Moniteur Vinicole du 11 septembre).

CETTE (Hérault), 9 septembre. — On nous écrit du Roussillon: Les jeunes vignes de trois à douze ans donneront les trois quarts d'une bonne récolte. Les raisins sont plus nombreux dans les bas fonds. La maturation, avancée de huit à dix jours, s'accomplit dans les conditions les plus favorables à la suite des pluies récentes.

Les derniers achats ont été faits, pour les choix supérieurs, à 40 fr. les bons choix, de 30 à 35 fr. les qualités secondaires, à 25 fr. les 120 litres.

METTRAY (Indre-et-Loire), 9 septembre. — Notre commune aura peu de vin; certains cépages ont coulé, le grain reste petit. Les journées du 10 et 11 août ont grillé certains autres cépages, peviats noirs, Malvoisie, etc. Nous avons peu ou point d'oïdium, mais il n'en est pas ainsi dans d'autres communes. Les cantons de Montbazou et Vaureaz sont assez gravement atteints, m'a-t-on dit.

MOLSHEIM (Bas-Rhin), 9 septembre. — Que vous dirai-je, hélas ! de nos vignobles ?

Après avoir souffert de la gelée, qui a détruit plus d'un tiers de la récolte, ils ont passé par un temps froid et pluvieux; de là a résulté la coulure, la chlorose et la rouille. Il ne manquait plus que l'oïdium pour nous abîmer complètement. Cette maladie a ravagé quelques treilles sans se déclarer dans les vignobles.

A quelque chose malheur est bon; les cépages qui ont été le plus éprouvés par les divers fléaux et maladies sont ceux qui nous proviennent des contrées méridionales, tels que le Valseline, le raisin du Languedoc, qui, soit dit par parenthèse, souffre de l'oïdium; le gamay de Bourgogne, qui a gelé de fond en comble.

Les crus qui ont le mieux résisté sont ceux les plus anciennement cultivés dans le pays, tels que le Rissling, le petit Rissling ou Knipperlé et le Rhinalber (raisin blanc du Rhin).

Il est probable que la leçon du printemps dernier profitera et que nos vigneron s'en tiendront désormais aux cépages du pays et ne rechercheront plus les crus méridionaux, d'autant plus que les variétés cultivées depuis longtemps donnent seules les vins de caractère capables d'être exportés sous le nom de vins du Rhin.

PERPIGNAN (Pyrénées-Orientales), 9 septembre. — Il s'est traité bien peu d'affaires en vins sur notre place durant le cours de cette semaine; cet arrêt, qui déjoue les espérances qu'avait fait concevoir la soudaine élévation des prix, met les producteurs, qui ont laissé passer le moment propice de réaliser, dans une perplexité que justifie l'approche des vendanges alors que le logement n'est pas encore occupé; toutefois, si quelques-uns se voient astreints à de larges concessions pour faire place, la plupart ayant foi dans l'avenir qui semble devoir résulter, pour nos vins, de l'état général des vignobles, sont loin de se laisser aller au découragement.

Il est évident qu'en présence d'une récolte dont les promesses sont si peu brillantes, la baisse doit paraître tout ou moins problématique, car, en escomptant toutes les chances favorables, c'est à peine si on peut la croire possible, tandis que le maintien des bons prix peut être forcé par une foule de circonstances. Du reste, la rareté devant l'emporter sur toutes les autres considérations, la baisse pourra régner dans les idées et la hausse triompher dans la réalité.

La maturité du raisin, activée par la chaleur, fait espérer que les vendanges se généraliseront chez nous d'ici au 20 de ce mois; elles sont déjà commencées sur les divers points du ter-

ritoire où la pourriture s'est déclarée à la suite du temps gras et humide de ces dernières semaines.

COURS DES VINS.

BLOIS (Loir-et-cher), 9 septembre. — Voici le cours du jour :

Tous nos vins de couleur sont les plus recherchés et deviennent très-rares; les gros noirs sont ceux sur lesquels le commerce se porte le plus pour les achats, viennent ensuite les vins du Cher les plus en couleur et les plus fermes; dans bien des localités il reste moins de vin à vendre que l'année dernière à pareille époque. Les blancs sont délaissés pour le moment.

Les gros noirs se payent 70 fr. au vignoble, jauge de 228 litres; les vins du Cher, belles couleurs, 50 à 45, jauge de 250 lit., id. id. ordinaires, 45 à 48, jauge de 250 lit., id. id. de Selles-sur-Cher, 43 à 44, jauge de 228 lit., Onzain et environs, 38 à 40 fr., jauge de 228 lit., les environs de Blois, 32 à 35 fr., jauge de 228 lit., les Vouvray, 38 à 45 jauge de 250. les Sologne 30 fr., jauge de 228.

Les vinaigres de vin 1^{er} choix en vieux, 30 fr. l'hect., les nouveaux 26 fr. l'hect.; les Sologne vieux 66 fr., jauge de 228 litres.

Nos propriétaires ont élevé leur prétentions de 4 à 5 fr par pièce, et la plupart ne veulent pas vendre. Nous n'espérons pas faire plus du tiers de récolte des années précédentes.

BORDEAUX (Gironde), 3 septembre. — Pour le commerce de notre ville il n'y a aucune opération en vins d'aucun crû; cependant, les cours sont très-fermes à la hausse: il y a des demandes directes pour le dehors.

Les 1866, du bas Médoc, ont été payé 300 fr., des palus de Libourne à 260 fr., le tout pour le tonneau.

Les avis de récoltes paraissent les plus favorables; le beau temps contribue aux développements et à la véraison.

Dans le Languedoc, la majeure partie des localités sont en plein travaux, et l'on espère mieux que l'on croyait.

Quelques vins de Narbonne 1866, pour la consommation, sont payés de 290 à 300 fr., selon les couleurs à faire; les Cahors de la même année sont tenus de 350 à 400 fr., selon les qualités, et le tout par 905 litres.

Malgré les hauts prix tenus par les alcools, il y avait rareté d'opérations sur notre place; néanmoins, l'on avait cru à une continuité de demandes qui s'est subitement arrêtée, il est vrai que nous possédons peu de disponible.

Les 3/6 du Midi à 91 fr. l'hect.; les 3/6 du Nord à 70 fr. l'hect.

Les eaux-de-vie de l'Armagnac sont toujours demandées et les prix ont été de nouveau rehaussés, et même les vendeurs paraissent difficiles.

Les cours sont établis de 70 à 80 fr. l'hect., selon les qualités.

Les détenteurs des tafias en magasins tiennent très-fermes leurs prix; les acheteurs qui attendaient les arrivages ont pu traiter sur les quais, car nos importations étaient assez importantes. Il y avait environ 1,042 fûts Martinique et Guadeloupe.

Les cours restent de 50 à 60 fr. l'hect.; une bonne marque a été payée 65 fr.

CETTE, 7 septembre. — Les vendanges continuent par un temps favorable. Tel qui croyait diminuer augmente, et vice versa.

On nous signale un achat traité à Béziers, sur souche, d'un produit d'environ 4,800 muids (12,600 hect.), pour compte d'une maison de Cette, à fr. 95 les 700 litres.

Une autre affaire a été conclue à Béziers, il y a quelques jours, récolte pendante, à fr. 110 les 700 litres.

9 septembre. — Continuation de temps favorable à nos vendanges. On annonce toujours quelques affaires sur souches. L'achat de 1,800 muids, dont nous avons parlé, se réduit à 800, qui ont été payés fr. 95 les 700 litres.

COGNAC, 8 septembre. — Il n'y a pas à se le dissimuler: la quantité de vins blancs qui va se récolter n'ira guère au-delà d'un tiers de récolte ordinaire. Les vins rouges feront presque totalement défaut.

GREYSSE-BERGERAC (Dordogne), 9 septembre 1867. — Voici le bulletin du jour :

Le temps continue d'être favorable à la vigne; on espère toujours vendanger les vignes blanches du 15 au 30 septembre.

Les vins de 1866 sont bons, les prix bien tenus, comme suit :

Pécharmant: 1^{er} crû de Bergerac, 320 à 350 tonneau. — Côte nord, 310 à 340 id. — Côte sud, 300 à 320 id. — Bonne sorte, 280 à 300 id.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
19	Jeudi.	s Janvier.	Duravel.
20	Vendr.	s Eustache.	Promilhanes, Salviac.
21	Samed.	s Mathieu.	

P. Q.	le 5, à 1 h. 41 m. du soir.
P. L.	le 14, à 0 h. 43 m. du matin.
D. Q.	le 21, à 3 h. 18 m. du matin.
N. L.	le 27, à 11 h. 31 m. du soir.

Par arrêté préfectoral en date du 13 septembre courant, M. Gautier, Antoine, conseiller municipal, a été nommé adjoint du maire de la commune d'Issepts, en remplacement de M. Alanche, démissionnaire.

Les assises du département du Lot, pour le quatrième trimestre de 1867, s'ouvriront à Cahors, le lundi 18 novembre prochain, sous

la présidence de M. Bourgade, conseiller à la cour impériale d'Agen.

MM. Depeyre et Dupuy, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction général des Manufactures de l'Etat.

Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité de surnuméraires dans l'Administration des Manufactures de l'Etat, sont prévenus que, le lundi 4 novembre 1867, il sera ouvert un concours pour le recrutement du personnel secondaire de ladite administration (2^e série). Pour prendre part au concours, ils doivent se faire inscrire avant le 20 octobre, dans les bureaux du chef de service des tabacs de l'une des localités suivantes :

Alger, Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Paris, Strasbourg, Tonneins, Toulouse.

Tout postulant devra joindre à sa demande d'inscription :

1^o Un acte de naissance légalisé constatant qu'il aura ou 31 décembre de cette année vingt et un ans au moins et vingt-quatre au plus;

2^o Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le maire de la résidence du candidat;

3^o Un certificat de validité et de bonne constitution délivré par un médecin attaché à un hôpital militaire ou par un médecin civil assermenté.

Par exception, les anciens militaires qui auraient passé au moins quatre années sous les drapeaux pourront se présenter jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, pourvu qu'ils réclament leur inscription dans le délai d'un an, à partir du jour où ils auront été libérés du service.

Les postulants dont l'inscription aura été régulièrement faite devront se rendre le 4 novembre, à neuf heures du matin, dans les bureaux du chef de service qui aura reçu leur inscription, à l'effet de subir la visite du médecin de l'administration et, s'il y a lieu, prendre part aux épreuves.

L'examen comprend deux sortes d'épreuves, subies l'une à la suite de l'autre dans une seule et même session, savoir :

EPREUVE ÉCRITE.

- 1^o Une dictée en français;
- 2^o La copie au net de cette dictée;
- 3^o La rédaction d'une note ou d'une lettre sur un sujet donné;
- 4^o Une ou plusieurs questions d'arithmétique, relatives, soit au système métrique, soit aux proportions et au calcul métrique;
- 5^o Une ou plusieurs questions relatives à la géographie de la France;
- 6^o Une ou plusieurs questions de géométrie pratique, relatives, soit à la quadrature des surfaces planes, soit à l'élevation du volume d'un corps solide.

EPREUVE ORALE.

Les questions orales posées aux candidats seront relatives :

- 1^o A la grammaire française;
- 2^o A la géographie de la France;
- 3^o A l'arithmétique;
- 4^o A la géométrie pratique.

Les candidats sont prévenus que les surnuméraires nommés à la suite des concours relatifs au recrutement du personnel secondaire (2^e série), ne deviennent admissibles aux emplois supérieurs de la culture et de la comptabilité, qu'à la condition de subir avec succès, avant l'âge de 35 ans, et après cinq années au moins de services, l'examen plus complet imposé aux candidats de la 1^{re} série, laquelle comprend le cadre supérieur. Ceux d'entre eux qui désireraient avoir des renseignements plus circonstanciés pourront prendre connaissance des programmes concernant le recrutement du personnel des deux séries, dans les bureaux des chefs de service des villes précitées.

(Moniteur Universel, du 6 septembre 1867).

Le 2 octobre prochain, 6 officiers et 346 hommes du 5^e bataillon de chasseurs à pied, venant du camp de Châlons, se rendant à Toulouse, passeront à Cahors. — Le 3, l'état-major du même bataillon : 10 officiers, 378 hommes et 2 chevaux passera, dans notre ville.

La rentrée des classes des Frères de Cahors, est fixée au 1^{er} octobre.

Le frère Tempier, directeur des classes communales de Montpellier, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Aujourd'hui la Légion d'honneur compte dans ses rangs trois frères des Ecoles chrétiennes: le frère Philippe, supérieur général de l'Institut; le frère Alphonse, de Bordeaux, et le frère Tempier, de Montpellier.

De faux monnayeurs viennent d'être arrêtés à Cahors par les soins vigilants de M. Boudier, commissaire de police. Depuis quelque temps déjà, l'émission de pièces fausses, dans notre ville, avait mis la police en éveil, lorsque le hasard fit tomber pour ainsi dire les coupables sous sa main. — Samedi dernier, un individu entra dans un bureau de tabac pour échanger une pièce de 5 francs. Cette pièce parut d'abord de mauvais alois, et M. le Commissaire, qui se trouvait présent, s'empressa de la saisir et de conduire le porteur au bureau de police. Celui-ci prouva qu'il avait tout simplement voulu procurer de la monnaie, et désigna les coupables, qui ont été surpris presque en flagrant délit de fabrication.

Autrefois, tous les corps d'état donnaient des bals. Le bal des Jardiniers est le seul qui ait survécu à l'anéantissement successif de tous les plaisirs de ce genre dans la cité cadurcienne. Il conserve toujours la même splendeur. Les fleurs sont jetées à profusion dans le vestibule et dans la salle. Aux branches des arbustes sont suspendues des lanternes vénitienes qui éclairent de leurs vagues lumières les jeunes couples. La salle est transformée en odorant parterre: de tous côtés, des guirlandes de fleurs, des touffes de verdure, des couronnes de roses plantent sur cette jeunesse vive et enflammée, qui lui dispute ses couleurs. Aux premiers sons de l'orchestre tous ces ardents danseurs et ces fréillantes danseuses se rangent et puis s'élancent. La danse à quelque chose d'enivrant. Si on danse une fois, on veut danser toujours, c'est ainsi qu'à trois heures, ce matin, l'orchestre jouait et la jeunesse tourbillonnait encore.

— Jurisprudence rurale. — Gardes champêtres. — Nous avons cité, il y a peu de temps, une décision de la cour suprême qui refusait aux gardes champêtres le droit de poursuivre d'autres délits que ceux qui se commettent contre la propriété rurale.

Il importe de remarquer que cette jurisprudence est abolie par la nouvelle loi sur les attributions des pouvoirs municipaux. Aux termes de cette loi, les gardes champêtres ont qualité pour verbaliser contre tous les contrevenants aux lois et ordonnances de police municipale.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

- 41 7^{bre} Escande (Jeanne-Marie-Léontine), rue de la Préfecture.
- 12 — Jarlan (Marie-Marguerite), faub. Cabanis.
- 43 — Demeau (Jeanne-Aurélié), boulevard Sud.

Décès.

- 42 7^{bre} Enfant du sexe masculin, présenté sans vie des époux Edoux et Lacoste.
- 42 — Albet (Françoise), 49 mois, rue de la Chanterrie.
- 42 — Despeaux (Auguste), employé d'octroi, 53 ans, faub. St-Georges.
- 43 — Burgalière (Jean), doreur, 67 ans, place-au-Bois.
- 43 — Bénéch (Joseph-Charles-Achille), 15 mois, rue St-Barthélemy.
- 44 — Gary (Etienne), 6 mois 1/2, rue Ste-Catherine.

Pour la chronique locale A. Layton.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet : Des obligations communales 4 1/2 0/0 de 4 ans, à 8 ans d'échéance,

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais : à Paris, au siège de la Société, 19, rue Neuve des Capucines;

Dans les départements, aux Recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Faits Divers.

Le Journal des Postes nous donne une statistique du bureau restant de Paris :

Sur 500 lettres distribuées chaque jour, dit-il, au bureau de la poste restante, il y en a 400 pour l'amour, 50 pour le commerce, 30 pour les demandes, réponses et avertissements, 15 pour les mensonges et des calomnies, 2 pour la politique, 2 pour les bienfaits, 1 pour l'amitié.

Comment cette statistique peut-elle se concilier avec la loi sur l'inviolabilité du secret des lettres?

M. Villemot, dans sa chronique du Temps, raconte la jolie histoire suivante :

« Un avocat du Midi, qui a figuré avec quelque distinction dans les assemblées de la république, nous racontait souvent, en ces termes, ses débuts au barreau d'Albi: J'étais jeune et naïf, disait-il, et je plaçais ma première cause. Il s'agissait d'un paysan accusé d'avoir volé une montre. Le dossier, l'insignifiance des preuves, et, plus que tout, l'attitude de l'accusé, qui représentait par excellence ce que

l'on appelle « un bonhomme, » m'avaient convaincu de l'innocence de mon client. Je plaiderai donc avec cette chaleur d'âme qui puise son inspiration dans une foi robuste, et je fis acquiescer le paysan. Une fois libre, il se jeta dans mes bras :

« Oh ! Monsieur ! disait-il, comme vous avez bien parlé ! Mes enfants seront instruits à vous bénir. Maintenant, il faudrait me rendre encore un service.

« — Lequel ?

« — Ce serait de déterrer la montre...

« — Déterrer la montre ?

« — Sans doute. Elle est au pied du septième peuplier sur le Mail. Mais vous comprenez que je puis être encore observé ; tandis que vous, en vous promenant, vous fouillez avec votre canne, vous prenez la montre et vous me la repassez.

« — Malheureux ! tu étais donc coupable ?

« — Comment ! vous ne le saviez pas ? Mais si j'avais été innocent, je n'aurais pas fait la dépense d'un avocat, je me serais défendu moi-même. »

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une combinaison de primes fort ingénieuse, imaginée par un des grands journaux politiques de Paris, l'*Etendard*.

Cette combinaison, résumée dans l'annonce de notre numéro de ce jour, obtient un très grand et très légitime succès. Voici en quels termes la *Petite Presse* l'appreciait avant-hier :

**TROIS JOURNAUX
POUR LE PRIX D'UN SEUL**

Un article inséré en tête de l'*Etendard* d'hier soir fait part au public d'une combinaison dans laquelle la *Petite Presse* entre pour une notable part. Il est donc tout naturel que nous en donnions connaissance à nos propres lecteurs, afin de les mettre à même d'en faire leur profit s'ils le jugent à propos. L'*Etendard*, un organe nouveau dans la presse, mais auquel l'étendue, la sûreté, la fraîcheur de ses informations, l'excellence de sa rédaction, le rôle important qu'il joue dans le monde politique,

et maint autre mérites qu'il serait trop long de détailler, ont fait tout de suite une grande place et un grand nom, l'*Etendard*, disons-nous, désireux d'accroître dans des proportions considérables le chiffre, déjà imposant, de ses abonnés, s'est décidé à faire jouir le public d'avantages inouïs de bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'attrait d'une combinaison dont les avantages ressortent de la simple lecture de l'annonce qui précède, puisque pour une dépense égale à celle d'une seule feuille politique quotidienne, on reçoit :

- UN JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN;
- UN JOURNAL LITTÉRAIRE QUOTIDIEN;
- UN JOURNAL ILLUSTRÉ HEBDOMADAIRE.

Annonces Judiciaires.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Saint-Daunès.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Saint-Daunès au chemin numéro 1, partie comprise dans la commune de Saint-Daunès.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 5 de la loi du 3 mai 1844.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Saint-Daunès donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Saint-Daunès au chemin numéro 1, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 15 septembre, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs au

moins, du quinze au vingt-deux septembre mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Saint-Daunès, le quinze septembre mil huit cent soixante-sept.

Le Maire,
Signé : DUCROS.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Vayssié, avoué.

Le lundi 30 septembre courant, à 9 heures du matin, au tribunal civil de Figeac, aura lieu l'adjudication à suite de surenchère des biens saisis au sieur Pierre Soulié, père, cultivateur, domicilié à Reyrevignes.

Etude de M^e Bru, avoué à Figeac.

Suivant acte passé devant M^e Coussieu, notaire à Figeac, les sieurs Baptiste Rives, Jean Rives, fils, et Marguerite Malapère, ont vendu à Jean-Baptiste Sorbs et à Marie Lacam, une terre et châtaigneraie, moyennant la somme de 4750. Copie collationnée de cet acte a été déposée au greffe du tribunal de Figeac, et ce dépôt a été signifié aux vendeurs et à M. le Procureur impérial près le tribunal de Figeac.

Dépôt du plan des alignements de la route dép. n° 7, à la Mairie de Limogne.
(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 12 septembre.)

La *Chasse illustrée*, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que l'*Illustration* ou la *Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 52 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

PRIMES SANS PRÉCÉDENT

TROIS JOURNAUX

POUR LE PRIX D'UN SEUL

46 fr. 50 c. par trimestre, ou par an 66 fr.

1° **L'ETENDARD.** Le plus complet et le mieux informé des grands journaux politiques de Paris, paraissant tous les soirs, à quatre heures;

2° **LE MONDE ILLUSTRÉ.** Revue hebdomadaire (1^{re} année) tirant à 36,000 exemplaires, la plus estimée de Paris, remarquable par sa rédaction, le fini, le nombre et l'actualité de ses dessins, paraissant le samedi;

3° **LA PETITE PRESSE.** Journal littéraire quotidien, paraissant à 4 heures, très-attractif, bien imprimé, tirant à 120,000 exemplaires, qui publie actuellement le roman populaire.

Les Blancs et les Bleus ou les Prussiens sur le Rhin
par Alexandre Dumas

Les abonnements sont reçus en espèces, mandats-poste ou à vue, à la direction de l'*Etendard*, rue des Vieux-Augustins, 8.

Nota. — Pour frais de poste ou de distribution des deux primes, les abonnés des départements n'ont à ajouter au mandat que 1 fr. par mois. Ce supplément n'est que de 50 centimes par mois pour les abonnés de Paris.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :

- Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
- Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
- Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
- Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'*Avenir national* se vend dans les gares de ch. de fer

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — Prix MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.

Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.



LISTE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS QUI FIGURENT DANS L'ANNUAIRE DE 1867 (*)

PARIS

- Gaud, fabricant d'instruments agricoles à Juvisy-sur-Orge, près Paris.
- Lacroix, fabricant de semelles de santé, 72-74, passage Choiseul.
- Hermann-Lachapelle et Glover, constructeurs de machines, 144, rue du Faubourg Poissonnière.
- Lunéau, fabricant de presses à copier, 2-4, rue Vauvillers.
- Lachapelle (M^{me}) maîtresse sage-femme, 27, rue du Mont-Thabor (près les Tuileries)
- Richard, orfèvre, 33, faubourg St-Martin.
- Thiery (A.) fournisseur des sapeurs-pompiers, 70, rue de Bondy.

BORDEAUX

Louit Frères et C^e, fabricants de chocolats.

TOULOUSE

Fluc (Jules), marchand de nouveautés, 32, rue des Marchands.

AGEN

Jaille (Al.) fabricant d'engrais agénais.

**DÉPARTEMENT DU LOT
CAHORS**

- Alix (P.) marchand de nouveautés, rue de la Mairie.
- Aymerie, marchand de chaussures, boulevard Sud.
- Belmont, fils, tapissier.
- Blanc (G.) marchand de nouveautés, rue de la Préfecture.
- Burgalières (J.) négociant, place au Bois.
- Bourgeois, marchand tailleur, boulevard Sud.
- Bès (Guillaume), entrepreneur charpentier, quai Ségur-d'Aguesseau.
- Bouysou (J.) bijoutier-fabricant, rue de la Mairie.
- Capmas, tapissier.
- Calmon, sculpteur, boulevard Nord.
- Castanet, lithographe, boulevard Sud.
- Crayssac, libraire, rue de la Mairie.
- Conté (Urbain), teinturier cardeur, place St-Laurent.
- Delrieu (Leon), arquetubier, march. quincailler, en face la Mairie.
- Delpérier (A.), tapissier, galerie Fontenille.

- Due (fils), pharmacien, rue Fénélon.
- Dulac, pharmacien, rue du Lycée.
- Belpech et Pasquet, liquoristes, rue de la Préfecture.
- Delsol, ferblantier-lampiste, place au Bois.
- Edoux et C^e, liquoristes, rue du Portail-au-Vent.
- Férando et fils, négociants, a Cabessut.
- Filhol (J.) fils, marchand de nouveautés, place du Marché.
- Foissac, marchand tailleur, rue de la Préfecture.
- Girardeau, Honoré, photographe, boulevard Sud.
- Greil, marchand de confectons, rue Fénélon.
- Godeau, pharmacien, boulevard Sud.
- Lubin, Coiffeur-parfumeur, rue de la Préfecture.
- Lepetit (E.) épiciers droguiste.
- Lacroix (E.), marchand de parapluies, place du marché.
- Laur (N.-B.) marchand de toiles.
- Layton (A.) imprimeur, rue de la Mairie.
- Lourmet, chaudronnier, rue Fénélon.
- Mandelli, frères, bijoutiers, boulevard Nord.
- Milhet, teinturier-dégraisseur, quai Ségur.
- Michelet, marchand de toiles, rue du Portail-au-Vent.
- Malirat, coiffeur-parfumeur, boulevard Nord.
- Massabie, arquetubier, galerie Fontenille.
- Mazellie, fabricant de cierges, rue du pont Valentré.
- Pinel, bijoutier-horloger, place du Marché.
- Ramondon, serrurier-forgeron, quai Ségur.
- Rivière, tapissier, galerie Fontenille.
- Ruffin, ferblantier-lampiste, place du Marché.
- Sabrie, tailleur, rue de la Mairie.
- Sambin et Besançon, fondusiers, faubourg St-Georges.
- Tulle, jeune, horloger, boulevard Sud.
- Vincens, pepinieriste-horticulteur, rue de l'évêché.

GOURDON

Cabanès (Théodore), pharmacien, sur le tour de ville.

Lacambre, libraire, photographe, faubourg Ste-Claire.

SALVAC

Baldy et fils, fabricants d'horloges.

(*) Les annonces pour l'Annuaire de 1868, doivent être adressées à M. Laytou, imprimeur à Cahors.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon, Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFEVRE et C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS, A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

ERRATUM : C'est par erreur que dans l'insertion du n° du 31 août, nous avons indiqué le prix du Phospho-Guano à 20 fr. 50 les 100 kilogr. C'est 29 fr. 50 qu'il faut lire.

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

**PHARMACIE LACOMBE
DULAC SUCESSEUR**

CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS

GUÉRISON ASSURÉE
SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC.
PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise

POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE
Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc.

Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

LUBIN

COIFFEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS,

MAISON CELSE.

Vieil adage applicable à la maison Lubin :

Le ciseau d'Atropos fait frémir la nature,
Mais celui de Lubin embellit la figure.

Changement de Magasin pour cause d'agrandissement et d'embellissement. Superbe salon pour la taille des cheveux. (Ne s'oubliez pas, S. V. P., le fait est exact !...)

Avis aux Dames et aux Messieurs :

Voulez-vous être bien coiffés ? suavement parfumés ? gracieusement cravatés ? poussez une pointe chez moi !... !

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

**MARBRERIE ITALIENNE
DE SECONDO PASQUINO**

ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, VIEL.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU